

Bataille de chiffres sur la composition précise des cabinets

WALLONIE L'opposition pense que les budgets sont très importants alors que les ministres recrutent surtout des fonctionnaires

La polémique reste vive en Wallonie à propos de la composition et du financement des cabinets ministériels (voir déjà *Le Soir* du 25 octobre). L'opposition reproche au gouvernement un manque de transparence au moment où le budget 2015 impose des économies substantielles à tous les départements, et notamment à l'administration régionale où seul un départ sur cinq sera compensé au cours des deux prochaines années.

Le malaise trouve son origine dans la décision prise par la nouvelle coalition de modifier les règles du jeu à travers l'adoption d'un nouvel arrêté, le 24 juillet dernier. Le ministre président Paul Magnette explique ainsi le changement par rapport à l'arrêté de 2009 sur le même sujet :

« Dans un souci de clarification, le nouveau texte fait désormais référence non plus à un cadre théorique, mais à un effet multiplicateur. »

Un exemple, celui du cabinet du ministre président : celui-ci a droit à 68 équivalents temps plein (ETP) qu'il faut multiplier par une norme financière forfaitaire par emploi (58.140 euros non indexables), ce qui donne un budget global de 3,9 millions d'euros et des poussières. Un vice-Premier a droit à 55 ETP et un ministre à 41 ETP.

« Nous travaillons donc sur enveloppe budgétaire constante, sans aucune augmentation, même en liaison avec l'index, souligne Paul Magnette. Cette enveloppe couvre les rémunérations, mais aussi les frais de fonctionnement et les frais patrimoniaux. »

Pour le député MR Jean-Paul Wahl, tous ces calculs sont théoriques à partir du moment où 49 % des membres des cabinets proviennent de l'administration et que leurs traitements restent pour l'essentiel à la charge de celle-ci : *« Le gouvernement se retrouve en réalité avec des moyens très élevés par rapport à ses besoins réels. Puisque la moitié des membres de cabinets sont payés par l'administration, il dispose de marges importantes : que compte-t-il en faire ? »*

De son côté, le député Ecolo Stéphane Hazée va un peu plus loin encore : *« Dès lors que le coût pour le cabinet de l'engagement d'agents détachés est largement inférieur au montant de référence de 58.140 euros par an et par ETP, un cabinet est aujourd'hui en capacité d'engager un effectif largement supérieur aux plafonds existants sous l'ancienne législature, en augmentant la proportion d'agents issus de l'administration régionale. »*

Entourloupe dans les cabinets ? Le gouvernement wallon dément évidemment, ministre

président en tête : *« Le cadre théorique qui est fixé n'a jamais été atteint lors de la précédente législature. Et pour ce qui est de*

« Nous travaillons donc sur enveloppe budgétaire constante »

PAUL MAGNETTE

la distinction qui est faite dans le personnel, je répondrai que le personnel actif dans les cabinets et celui agissant au sein de l'administration travaillent ensemble, avec un objectif commun... »

En réalité, il ne fait pas de doute que, depuis une quinzaine d'années, les effectifs des cabinets ont littéralement fondu : on dénombrait 539 ETP entre 1999 et 2004 pour 383 ETP lors de la législature qui vient de s'ouvrir. Mais on parle ici d'un cadre théorique, l'opposition soupçonne d'autres réalités.

Même ce dernier nombre de 383 ETP est contesté. Jean-Paul Wahl souligne que le gouvernement a perdu un vice-président depuis l'Olivier et donc que le cadre s'est rétréci automatiquement. Stéphane Hazée se demande si on n'oublie pas de compter les onze personnes affectées au secrétariat général. Paul Magnette répond qu'elles sont intégrées au cabinet du ministre président, ne cachant pas un début d'agacement. ■

ÉRIC DEFFET